

## CHAMPIONNAT REGIONAL PAYS DE LOIRE 2017 COURSE EN LIGNE / PARACANOË 200 mètres

<u>Conditions Techniques</u>	
<b>Inter région</b>	Ouest
<b>Compétition</b>	Championnat régional de Vitesse des Pays de Loire 2017
<b>Organisateur</b>	Club Nautique de Bouchemaine
<b>Lieu</b>	Rue des Frères Gasnier 49080 Bouchemaine
<b>Bassin</b>	LA MAINE (devant le quai des pétroles et la base nautique)
<b>Date</b>	Le samedi 22 avril 2017 de <b>12h30 à 17h30</b>
<b>Catégories</b>	Monoplace et Equipage pour les catégories de Cadet à Vétéran Monoplace et Equipage pour les Minimes (Distance 200 m)
<b>Date limite d'inscription</b>	<b>Mercredi 19 avril 2017 à 20h00</b> <b>(Aucune Inscription ne sera prise en compte après cette date et cette heure)</b>
<b>Montant des droits d'inscription</b>	Les droits d'inscriptions seront à régler sur place par chèque à l'ordre du CNB.
<b>Acceptation des inscriptions</b>	Les inscriptions doivent obligatoirement être faites en ligne sur le site dédié indiqué ci-dessous. <a href="http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php">http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php</a> <b>ATTENTION !!! Vous allez avoir :</b> Un site ouvert pour inscrire vos bateaux monoplaces (Cadet à Vétéran) Un site ouvert pour inscrire vos équipages (Cadet à Vétéran) + vos minimes
<b>Gestionnaire Informatique</b>	Lionel Fraisse - <a href="mailto:lifraisse@gmail.com">lifraisse@gmail.com</a> - 06.50.54.34.35
<b>Conditions de participation</b>	Pagaie Jaune eau-calme et certificat médical à jour pour chaque compétiteur.
<b>Réunion de confirmation</b>	<b>La confirmation de vos engagements sera à faire via le site des inscriptions en ligne du 19/04 20h00 au 21/04 20h00</b>
<b>Réunion Technique</b>	<b>12h30 salle de réunion de la base nautique de Bouchemaine</b> (Présence Obligatoire des Responsables de Club)
<b>Coordonnées de l'organisateur</b>	Briand Bertrand Mail : <a href="mailto:briandbertrand@orange.fr">briandbertrand@orange.fr</a> portable : 07 70 12 45 66
<b>Restauration</b>	Buvette, bière, café, gâteau,
<b>Informations diverses</b>	Le port du gilet peut être rendu obligatoire.